

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 03 AVRIL 2023 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 mars 2023
Séance extraordinaire du 20 mars 2023
- 3 Adoption de la liste des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mars 2023
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Autorisation pour assister à une formation / Conseillère au siège numéro 1
 - 7.2 Adoption du règlement numéro 649 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux (ententes promoteurs)
 - 7.3 Dérogation mineure - 1229, rue Champlain - Superficie totale des bâtiments accessoires en cour arrière

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Adoption de l'organigramme local de sécurité civile / Ville de Valcourt
- 8.2 Adoption du plan régional de sécurité civile
- 8.3 Modification de la politique de reconnaissance (amendement)
- 8.4 Appui / Dénonciation de l'intimidation envers les élus par le Conseil de la MRC de Drummond
- 8.5 Programme Trio Étudiants Desjardins pour l'emploi - Édition 2023
- 8.6 Adoption du règlement numéro 614-2 modifiant le règlement 614 concernant la rémunération du maire et des conseillers du Conseil municipal de la Ville de Valcourt
- 8.7 Adoption du règlement numéro 646-1 amendant le règlement 646 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2023
- 8.8 Adoption du règlement numéro 648 créant une réserve financière pour les dépenses liées aux élections municipales
- 8.9 Acceptation d'une offre de services / Réfection de la voûte antifeu
- 8.10 Arrêt des procédures judiciaires / Dossier no FID 235538

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 Marche pour le Jour de la Terre
- 9.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie / 17 mai 2023
- 9.3 Demande d'aide financière / Cadets de la Marine royale canadienne 247 Valcourt
- 9.4 Demande d'adhésion à titre de membre partenaire (2023-2024) / Maison de la Famille Les Arbrisseaux
- 9.5 Demande de partenariat financier / 3e édition du « Déjeuner du directeur » de la Sûreté du Québec
- 9.6 Demande de reconnaissance pour les organismes / Club de soccer mineur de Valcourt
- 9.7 Demande de reconnaissance pour les organismes / Valcourt 2030

10. LOISIRS

- 10.1 Signature d'un acte de cession à titre gratuit / Terrain du Ciboulot et du jeu d'eau
- 10.2 Autorisation de signature / Entente concernant le bail locatif avec option d'achat d'une structure de patinoire extérieure et ses accessoires
- 10.3 Approbation de la grille salariale / Employés étudiants pour la période estivale
- 10.4 Embauche de personnel / Camp de jour de la relâche
- 10.5 Embauche / Préposée à la cantine de l'aréna
- 10.6 Programme de soutien 2023 / Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour
- 10.7 Acceptation d'une offre de services / Acquisition d'une fontaine pour l'aréna
- 10.8 Acceptation d'une offre de services / Acquisition d'une clôture supplémentaire pour le parc à chiens
- 10.9 Acceptation de deux soumissions / Acquisition de deux appareils de type « thermopompe » pour le Comptoir familial et le Ciboulot

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 10.10 Acceptation d'une offre de services / Réfection des deux terrains de tennis
- 10.11 Acceptation d'une offre de services / Fourniture de paillis de cèdre
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- 11.2 Acceptation d'une offre de services / Renouvellement de l'analyseur en continu de turbidité d'eau brute
- 11.3 Coupe du gazon et entretien des terrains / Acceptation d'une soumission
- 11.4 Ordre de changement numéro OCA-24 / Usine d'eau potable du lac Bowker
- 11.5 Adhésion annuelle au Réseau Environnement
- 11.6 Demande de report du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
- 11.7 Abrogation de la résolution numéro 120-23-03-20 (remise en état des aérateurs)
- 11.8 Abrogation de la résolution numéro 121-23-03-20 (réfection des berges)
- 11.9 Acceptation d'une offre de services / Réfection des berges de l'étang no 4
- 11.10 Abrogation de la résolution numéro 122-23-03-20 (pompage des boues)
- 11.11 Acceptation d'une offre de services / Pompage des boues de l'étang no 4
- 11.12 Certificat de paiement no 9 / Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker
- 11.13 Acceptation d'une offre de services / Service de scaphandriers (étang no 4)
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Acceptation du plan d'action concernant la gestion des collectes
- 13.2 Autorisation pour suivre une formation / Conseiller numéro 5
- 13.3 Offre de services / Calibreur des rayons UV à l'usine de traitement du lac Bowker
- 13.4 Offre de services / Station d'épuration des eaux usées
- 13.5 Nomination / Sièges numéro 2 au Comité consultatif d'urbanisme
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

128-23-04-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

129-23-04-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023 et la séance extraordinaire du 20 mars 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2023 soit accepté.

ADOPTÉE

130-23-04-03

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 29 mars 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 529 596.87 \$ (cinq cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-sept sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

131-23-04-03

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER,
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que
proposée.

ADOPTÉE

132-23-04-03

**AUTORISATION POUR ASSISTER À UNE FORMATION / CONSEILLÈRE AU SIÈGE
NUMÉRO 1**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-
CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-
AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Marie-Claire Tétreault, conseillère au siège numéro 1, à suivre la
formation suivante :

« Le rôle du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des dérogations mineures et plus
» (Conférence Web)

Cette formation aura lieu en visioconférence le 17 mai 2023, pour un coût de 100.00 \$
excluant les taxes applicables (p.b. 02-110-00-310)

ADOPTÉE

133-23-04-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 649 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (ENTENTES PROMOTEURS)

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu, tel que requis par la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 649 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux (ententes promoteurs).

Ce règlement a pour objet d'établir les règles à respecter afin qu'une entente puisse être conclue entre la Ville de Valcourt et un promoteur, pour la réalisation de travaux municipaux sur son territoire.

Les modifications suivantes ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement :

- Ajout de la définition de « Voie de circulation »;
- Mention, aux endroits appropriés dans le règlement, que les voies de circulation doivent être réalisées selon les exigences de la Ville et la cession de celles-ci après les travaux;
- À l'article 21 (Acceptation finale du projet), précision à l'effet que la Ville devient, lors de l'adoption de la résolution d'acceptation finale du projet, propriétaire des études préparatoires, plans, devis, estimation préliminaire et autres documents préparés pour l'analyse du projet de développement;
- À l'article 29 (Invalidité), remplacement de l'article afin de mentionner qu'une entente signée devient nulle et non avenue si les autorisations ministérielles ne peuvent pas être obtenues (dans le cas que le projet soit refusé par le MELCCFP, par exemple).
- Dans le tableau de l'Annexe II, que les coûts reliés à la télémétrie (réseaux d'aqueduc et d'égout) dans un projet de développement seront à la charge de la Ville;
- Dans le tableau de l'Annexe II, précision à l'effet que sur les rues collectrices, les coûts de construction d'un trottoir sur le premier côté de rue sont à la charge de la Ville. Le trottoir sur le deuxième côté de rue sur les collectrices ainsi que les trottoirs situés sur les rues locales sont à la charge du promoteur.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

134-23-04-03

DÉROGATION MINEURE – 1229, RUE CHAMPLAIN – SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN COUR ARRIÈRE

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 1 823 870 du cadastre de Québec, sis au 1229, rue Champlain, dans la zone R-37;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le requérant souhaite construire un garage de 7,62 m de largeur (25 pieds) par 9,14 m de profondeur (30 pieds), pour une superficie totale de 70 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie de ce garage projeté est conforme au règlement de zonage, mais que la somme combinée du garage projeté, de l'abri d'auto et de la remise existante n'est pas conforme à ce même règlement;

ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur la demande suivante :

Autoriser, sur le lot 1 823 870, une superficie totale des bâtiments accessoires de 113 mètres carrés, alors que la superficie totale des bâtiments accessoires pour le même lot ne peut excéder la superficie d'implantation du bâtiment principal, soit 102 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'abri d'auto adjacent à l'habitation ne devrait pas être démoli afin de préserver l'harmonie entre toutes les habitations de ce secteur;

ATTENDU QUE pour limiter l'impact de la dérogation mineure, la remise actuelle, d'une superficie de 14 mètres carrés, sera enlevée;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU la recommandation majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la dérogation mineure suivante :

- Autoriser, sur le lot 1 823 870, une superficie totale des bâtiments accessoires de 113 mètres carrés, alors que la superficie totale des bâtiments accessoires pour le même lot ne peut excéder la superficie d'implantation du bâtiment principal, soit 102 mètres carrés.

Que le Conseil municipal entreprendra une réflexion sur la norme de calcul de la superficie totale des bâtiments accessoires, d'une part afin de s'assurer que notre norme soit similaire aux municipalités environnantes de population comparable et d'autre part afin d'évaluer le désavantage de l'application de la norme pour les citoyens possédant un abri d'auto rattaché à leur habitation par rapport à ceux possédant un garage rattaché à l'habitation.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE toutes les municipalités sont exposées à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'organigramme local de sécurité civile de la ville de Valcourt soit adopté, conformément au modèle présenté par la firme Groupe Prudent, en date du 21 mars 2023.

ADOPTÉE

136-23-04-03

ADOPTION DU PLAN RÉGIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE toutes les municipalités sont exposées à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les municipalités de Maricourt, Racine, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Bonsecours, Sainte-Anne-de-la-Rochelle ainsi que la Ville de Valcourt conviennent d'unir leurs forces collectivement, afin d'assurer une coordination optimale des opérations, advenant la survenance d'un sinistre touchant plus d'une municipalité partie de ce regroupement;

ATTENDU QUE ces mêmes municipalités ont convenu de mettre à jour le plan régional de sécurité civile, ainsi que d'assurer son suivi dans le temps, afin d'être en mesure de répondre adéquatement et de manière efficiente aux besoins de leurs populations respectives en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'organigramme régional de sécurité civile soit adopté, conformément au modèle présenté par la firme Groupe Prudent, en date du 21 mars 2023;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt poursuive ses démarches en regard à la mise à jour du plan de sécurité civile régional, advenant le cas où une municipalité partie au regroupement déciderait de se retirer du processus, ou en cas de désaccord avec une municipalité partie au projet.

ADOPTÉE

137-23-04-03

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE (AMENDEMENT)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la politique de reconnaissance afin d'intégrer la reconnaissance des années de service des élus.

ADOPTÉE

138-23-04-03

APPUI / DÉNONCIATION DE L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND

ATTENDU la sortie publique des élus du Conseil de la MRC de Drummond, ayant eu lieu le 24 mars 2023;

ATTENDU les nombreuses démissions d'élus municipaux, suite aux élections municipales de 2021, en lien avec de l'intimidation et des menaces vécues dans le cadre de leurs fonctions d'élu(e);

ATTENDU QU'il est inadmissible que des citoyens prennent pour cible les élus municipaux, leurs familles et/ou les employés de la municipalité visée, afin de faire valoir leur mécontentement ou leur divergence d'opinion;

ATTENDU QU'il est permis pour les citoyens d'une municipalité de s'exprimer publiquement sur les décisions prises par le Conseil municipal, mais de façon respectueuse et courtoise;

ATTENDU QU'il existe actuellement un Plan de lutte contre l'intimidation envers les élus municipaux, mis en place par la Sûreté du Québec, à la demande d'élus municipaux victimes de représailles de la part de citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'appuyer les revendications des élus de la MRC de Drummond, à l'effet de demander aux citoyens davantage de civisme lorsqu'ils s'adressent à leurs élus et employés municipaux;

De s'engager à faire toutes les actions requises afin d'assurer la sécurité des élus municipaux de la Ville de Valcourt, de ses cadres et employés, et d'offrir un milieu de travail sécuritaire et exempt de violence physique et psychologique.

ADOPTÉE

139-23-04-03

PROGRAMME TRIO ÉTUDIANTS DESJARDINS POUR L'EMPLOI - ÉDITION 2023

ATTENDU QUE le programme Trio étudiants Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région. Le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

ATTENDU QUE la proposition suggérée du Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison 2023, est de 32 jeunes et représente un montant total de 10 880 \$ pour l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, au programme Trio étudiants Desjardins pour l'emploi, telle que proposée par le Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison estivale 2023;

QUE la participation de la Ville de Valcourt représente un montant de 2 830 \$, soit 7 jeunes à 340.00 \$ par jeune;

QUE le Conseil municipal délègue madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre les Caisses Desjardins du Centre du Val-Saint-François, la Ville de Valcourt, les municipalités participantes et le Carrefour jeunesse-emploi de Johnson.

ADOPTÉE

140-23-04-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 614-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'un avis public a été publié et que les citoyens ont eu l'occasion de s'exprimer au sujet du contenu de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 614-2 modifiant le règlement 614 concernant la rémunération du maire et des conseillers du Conseil municipal de la Ville de Valcourt.

Ce règlement a pour objet d'apporter les changements suivants :

- Chaque élu participant à une rencontre de comité interne ou externe aura droit à une rémunération supplémentaire par jeton d'un montant de 60 \$ (excluant la participation à des formations et au remplacement du maire à la MRC), s'il participe à plus de la moitié de ladite rencontre;
- D'ajouter une rémunération additionnelle pour le maire suppléant, alors qu'il remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions, pour une courte ou longue durée;
- De prévoir l'indexation de ces sommes, de la même façon que la rémunération globale et l'allocation de dépenses.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

141-23-04-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 646-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 646 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 646-1 amendant le règlement 646 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2023.

Ce règlement a pour objet de modifier les plafonds concernant les droits de mutation et d'ajouter des frais supplémentaires pour les personnes procédant à leur inscription en retard, pour les activités de loisirs offertes par la Ville de Valcourt.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

142-23-04-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 648 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro **648 « créant une réserve financière pour les dépenses liées aux élections municipales »**.

Ce règlement a pour objet de prévoir une réserve financière pour l'organisation et la tenue d'une élection partielle ou générale ou d'un référendum visé à la *Loi sur les élections et les référendums* (LRQ, c. E-2.2), incluant les activités préalables ou accessoires, notamment la division du territoire de la Ville aux fins électorales.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

143-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / RÉFECTION DE LA VOÛTE ANTIFEU

ATTENDU l'offre de services de JUL Solutions inc., en date du 14 février 2023, pour des travaux de réaménagement de la voûte antifeu contenant l'entièreté des archives de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de JUL Solutions inc., en date du 14 février 2023, pour des travaux de réaménagement de la voûte antifeu contenant l'entièreté des archives de la Ville de Valcourt, pour un montant de 13 607.85 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

144-23-04-03

ARRÊT DES PROCÉDURES JUDICIAIRES / DOSSIER NO FID 235538

ATTENDU QUE toutes les non-conformités en lien avec le dossier no FID 235538 ont été corrigées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander l'arrêt de toutes les procédures dans le dossier Ville de Valcourt c. MGS (FID 235538).

ADOPTÉE

145-23-04-03

MARCHE POUR LE JOUR DE LA TERRE

ATTENDU la demande de monsieur Nicolas Busque, concernant la tenue de la marche pour le Jour de Terre, qui aura lieu dans les rues de Valcourt le 21 avril 2023, selon le trajet soumis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la tenue de la marche pour le Jour de la Terre dans les rues de Valcourt le 21 avril 2023, selon le plan soumis, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les participants devront s'assurer de traverser les voies publiques aux traverses piétonnières prévues à cette fin et lorsque possible demeurer sur les pistes cyclables afin de ne pas nuire à la circulation.

Tous les citoyens sont chaleureusement invités à se joindre à la Marche pour le Jour de la Terre.

ADOPTÉE

146-23-04-03

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE / 17 MAI 2023

ATTENDU QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présents dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer le 17 mai 2023 JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée.

ADOPTÉE

147-23-04-03

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE 247 VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière des Cadets de la Marine royale canadienne 247 Valcourt, pour un montant de 480.00 \$, soit 30 \$ par participant (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

148-23-04-03

DEMANDE D'ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE PARTENAIRE (2023-2024) / MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX

ATTENDU l'apport considérable de la Maison de la famille Les Arbrisseaux aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adhérer à titre de membre-partenaire à la mission de la Maison de la famille Les Arbrisseaux, pour un coût de 20.00 \$ pour l'année 2023-2024 (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

149-23-04-03

DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER / 3E ÉDITION DU « DÉJEUNER DU DIRECTEUR » DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de partenariat de la Sûreté du Québec, dans le cadre de la 3^e édition du « Déjeuner du directeur », en collaboration avec la Fondation québécoise du cancer, pour un montant de 150.00 \$, représentant le forfait « Patrouilleur » (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

150-23-04-03

DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LES ORGANISMES / CLUB DE SOCCER MINEUR DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le Club de soccer mineur de Valcourt organisme de la municipalité, en vertu des critères prévus dans la Politique sur les contributions et les commandites, aux fins d'assurabilité de l'organisme

ADOPTÉE

151-23-04-03

DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LES ORGANISMES / VALCOURT 2030

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître Valcourt 2030 organisme de la Ville de Valcourt, en vertu des critères prévus dans la Politique sur les contributions et les commandites, aux fins d'assurabilité de l'organisme.

ADOPTÉE

152-23-04-03

SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION À TITRE GRATUIT / TERRAIN DU CIBOULOT ET DU JEU D'EAU

ATTENDU QUE le bâtiment appelé « Ciboulot » appartient à la Ville de Valcourt, mais pas le fonds de terre sur lequel il est situé;

ATTENDU QU'un jeu d'eau sera construit à proximité de ce bâtiment;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU les modalités du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à défaut le maire suppléant, et madame la directrice générale, ou à défaut monsieur Alain Martel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'acte de cession à titre gratuit du fonds de terre sur lequel est situé le bâtiment « Ciboulot » et le jeu d'eau, selon le plan prévu pour le nouveau lot à être créé suite à la transaction, ainsi que toute documentation relative à cet acte, notamment les documents d'arpentage de la nouvelle parcelle de lot à être créée.

ADOPTÉE

153-23-04-03

AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE CONCERNANT LE BAIL LOCATIF AVEC OPTION D'ACHAT D'UNE STRUCTURE DE PATINOIRE EXTÉRIEURE ET SES ACCESSOIRES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut monsieur Alain Martel, directeur du service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'acte à intervenir dans le projet de bail locatif avec option d'achat d'une patinoire extérieure et ses accessoires, dont la liste est annexée à l'acte et reconnue véritable par les parties pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

154-23-04-03

APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE / EMPLOYÉS ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la grille salariale pour les postes étudiants, pour la saison estivale 2023, telle que soumise en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

155-23-04-03

EMBAUCHE DE PERSONNEL / CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder rétroactivement au 13 février 2023 à l'embauche des personnes suivantes, pour le camp de jour de la relâche :

- Animatrice / Elsa Hurtubise / Classe : 2 Échelon : 2 / Taux horaire : 16.44 \$
- Animatrice / Danaé Bisaillon / Classe : 1 Échelon : 5 / Taux horaire : 15.76 \$
- Animatrice / Naomi Bisaillon / Classe : 1 Échelon : 5 / Taux horaire : 15.76 \$
- Animatrice / Laurelou Purcell / Classe : 1 Échelon : 5 / Taux horaire : 15.76 \$

Que ces personnes soient rémunérées en fonction des heures réellement travaillées pour la durée des activités.

ADOPTÉE

156-23-04-03

EMBAUCHE / PRÉPOSÉE À LA CANTINE DE L'ARÉNA

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher la personne suivante pour le poste de préposée à la cantine de l'aréna :

- Emma Bourassa / Période du 26 mars au 15 avril 2023 / Taux horaire de 14.25 \$

Aucune période de probation n'est requise. Le lien d'emploi peut être interrompu en tout temps par résolution du Conseil municipal, sans dédommagement ou préavis. Aucuns avantages sociaux ne sont prévus pour cette catégorie d'emploi (occasionnel, temporaire, temps partiel).

ADOPTÉE

157-23-04-03

PROGRAMME DE SOUTIEN 2023 / ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt approuve la demande d'aide financière effectuée dans le cadre du Programme de soutien 2023 / Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour, chapeauté par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

D'autoriser monsieur Alain Martel, directeur au service des loisirs, à signer, pour et au

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

nom de la Ville de Valcourt, tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Cette demande de soutien financier adressée au Conseil Sport Loisir de l'Estrie a pour but de payer les frais d'un service d'accompagnement lors d'activités de camp de jour.

La Ville de Valcourt s'engage à utiliser les fonds reçus dans le respect des exigences prévues au programme d'aide financière.

ADOPTÉE

158-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / ACQUISITION D'UNE FONTAINE POUR L'ARÉNA

ATTENDU l'offre de services de Sani Fontaine, en date du 9 mars 2023, pour l'acquisition d'une fontaine d'eau pour l'aréna;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Sani Fontaine, en date du 9 mars 2023, pour l'acquisition d'une fontaine d'eau pour l'aréna, pour un montant de 1 995.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-080-00-007).

Les frais d'installation sont de 750.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

159-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / ACQUISITION D'UNE CLÔTURE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PARC À CHIENS

ATTENDU l'offre de services de Clôtures Laplume, en date du 22 février 2023, pour l'acquisition d'une clôture supplémentaire pour le parc à chiens;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Clôtures Laplume, en date du 22 février 2023, pour l'acquisition d'une clôture supplémentaire pour le parc à chiens, pour un montant de 7 037.23 \$ excluant les taxes applicables, et comprenant les frais d'installation (p.b. 03-080-00-009).

ADOPTÉE

160-23-04-03

ACCEPTATION DE DEUX SOUMISSIONS / ACQUISITION DE DEUX APPAREILS DE TYPE « THERMOPOMPE » POUR LE COMPTOIR FAMILIAL ET LE CIBOULOT

Monsieur Julien Bussièrès, conseiller au siège numéro 6, se retire.

ATTENDU les offres de services de Plombair Estrie, en date du 28 mars 2023, pour l'acquisition de deux unités de type « thermopompe », pour le Comptoir familial et le Ciboulot;

ATTENDU QUE ces offres s'avèrent être les plus avantageuses et conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les offres de services de Plombair Estrie, en date du 28 mars 2023, pour l'acquisition de deux unités de type « thermopompe », pour le Comptoir familial et le Ciboulot, respectivement pour un montant de 3 450.00 \$ et 3 600.00 \$ (option 18 000 BTU -20 degrés) excluant les taxes applicables (p.b. 23-080-00-008 (Ciboulot) et 23-080-00-596 (Comptoir familial)).

ADOPTÉE

161-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / RÉFECTION DES DEUX TERRAINS DE TENNIS

ATTENDU l'offre de services de Bourassa Sport Technologie inc., en date du 20 mars 2023, pour la réfection des deux terrains de tennis;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Bourassa Sport Technologie inc., en date du 20 mars 2023, pour la réfection des deux terrains de tennis, pour un montant de 21 800 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-080-00-010).

Il est à noter que c'est l'option A qui est retenue.

ADOPTÉE

162-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / FOURNITURE DE PAILLIS DE CÈDRE

ATTENDU l'offre de services de Mousses de l'Estrie, en date du 16 février 2023, pour la fourniture de paillis de cèdre;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Mousses de l'Estrie, en date du 16 février 2023, pour la fourniture de paillis de cèdre, pour un montant de 1 904.00 \$ excluant les taxes applicables
ADOPTÉE

163-23-04-03

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil de la Ville de Valcourt approuve les dépenses d'un montant de 38 362 \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

164-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / RENOUELEMENT DE L'ANALYSEUR EN CONTINU DE TURBIDITÉ D'EAU BRUTE

ATTENDU l'offre de services de ChemAction, pour le renouvellement de l'analyseur en continu de turbidité d' eau brute à l'usine du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de ChemAction, pour le renouvellement de l'analyseur en continu de turbidité d' eau brute à l'usine du lac Bowker, pour un montant de 6 817.00 \$ excluant les taxes applicables, ainsi que les frais d'installation de 400.00 \$.

ADOPTÉE

165-23-04-03

COUPE DU GAZON ET ENTRETIEN DES TERRAINS / ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, par voie d'invitation, des soumissions pour la coupe de gazon et l'entretien des terrains, pour la saison estivale 2023;

ATTENDU QUE la soumission reçue est la suivante :

Daniel Maintenance inc.
26 328.24 \$ (excluant les taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Daniel Maintenance inc., pour des travaux de coupe de gazon et d'entretien des terrains, pour la saison estivale 2023, selon les termes et conditions émis dans l'appel d'offres et la soumission présentée, pour un prix de 26 328.24 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-690-01-529)

ADOPTÉE

166-23-04-03

ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO OCA-24 / USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-24, en regard aux travaux de bas de porte en surface pour les portes P-4 et P-5, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 22 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-24, en regard aux travaux de bas de porte en surface pour les portes P-4 et P-5, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 22 mars 2023. Ceci générera une augmentation du prix du contrat de 578.52 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

167-23-04-03

ADHÉSION ANNUELLE AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adhérer au Réseau Environnement, pour la période allant du 5 avril 2023 au 4 avril 2024, pour un montant de 300.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-413-01-494).

ADOPTÉE

168-23-04-03

DEMANDE DE REPORT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU la réception de la résolution numéro 2023-03-11 de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QU'une entente a été signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

ATTENDU QU'en juin 2019, le gouvernement du Québec annonce le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et les sommes globales disponibles;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour compléter les travaux ou dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la pandémie, le taux de roulement du personnel, les problèmes rencontrés avec les fournisseurs, le prix des appels d'offres trop élevé, le report des travaux et la pénurie de main-d'œuvre ne permettront pas aux municipalités de réaliser les travaux prévus à leur programmation d'ici le 31 décembre 2023;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'en l'absence de révision du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 afin de permettre une année supplémentaire aux municipalités pour exécuter les travaux prévus à leur programmation, les citoyens seraient privés de rénovation ou de construction d'infrastructures essentielles à leur sécurité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie le Conseil de la MRC du Val-Saint-François et salue l'engagement des gouvernements du Québec et du Canada de réviser le programme de la TECQ 2019-2023, en assurant une année supplémentaire aux municipalités pour exécuter les travaux prévus à leur programmation;

QUE la Ville de Valcourt demande aux gouvernements du Québec et du Canada de s'assurer que les discussions se poursuivent et que la mise en place de la nouvelle TECQ entre en vigueur tel que prévu le 1^{er} janvier 2024, afin que les municipalités puissent en bénéficier dès cette date;

QUE copie de cette résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; à monsieur Dominic Leblanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada; à nos députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques), à nos députés fédéraux (monsieur Alain Rayes, madame Andréanne Larouche et madame Marie-Claude Bibeau), à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

169-23-04-03

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 120-23-03-20 (REMISE EN ÉTAT DES AÉRATEURS)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution numéro 120-23-03-20, concernant l'acceptation d'une offre de services pour la remise en état des aérateurs de l'étang no 4, à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

170-23-04-03

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 121-23-03-20 (RÉFECTION DES BERGES)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'abroger la résolution numéro 121-23-03-20, concernant l'acceptation d'une offre de services pour la réfection des berges de l'étang no 4, à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

171-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / RÉFECTION DES BERGES DE L'ÉTANG NO 4

ATTENDU l'offre de services de Excavations Yves Fontaine, pour la réfection des berges de l'étang no 4, à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Excavations Yves Fontaine, pour la réfection des berges de l'étang no 4, à l'usine d'épuration, pour un montant maximal de 47 850.00 \$ excluant les taxes applicables ainsi que les frais supplémentaires, s'il y a présence de roc sur les lieux des opérations.

ADOPTÉE

172-23-04-03

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 122-23-03-20 (POMPAGE DES BOUES)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution numéro 122-23-03-20, concernant l'acceptation d'une offre de services pour le pompage des boues de l'étang no 4, à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

173-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / POMPAGE DES BOUES DE L'ÉTANG NO 4

ATTENDU l'offre de services de Ferme Robert Petit, pour le pompage des boues de l'étang no 4, à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Ferme Robert Petit, pour le pompage des boues de l'étang no 4, à l'usine d'épuration, pour un montant maximal de 21 120.00 \$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

174-23-04-03

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 9 / AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU la recommandation de paiement no 9, produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, en date du 13 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 9, au montant de 167 942.00 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Construction Olivier et Lyonnais, relativement aux travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, selon sa recommandation datée du 13 mars 2023;

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de certificat de paiement no 9 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

175-23-04-03

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / SERVICE DE SCAPHANDRIERS (ÉTANG NO 4)

ATTENDU l'offre de services de Divex Marine inc., en date du 29 mars 2023, pour un service de scaphandriers pour l'installation de trois (3) ballons obturateur dans l'étang numéro 4, afin d'assurer l'isolement de l'étang lors du pompage des boues;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Divex Marine inc., en date du 29 mars 2023, pour un service de scaphandriers pour l'installation de trois (3) ballons obturateur dans l'étang numéro 4, afin d'assurer l'isolement de l'étang lors du pompage des boues, pour un montant maximal de 6 832.08 \$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

176-23-04-03

ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION CONCERNANT LA GESTION DES COLLECTES

ATTENDU les obligations grandissantes des municipalités en matière de gestion des déchets;

ATTENDU QU'il est primordial de réduire le tonnage annuel de la Ville de Valcourt, afin de profiter de nouvelles subventions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le plan d'action concernant la gestion des collectes, tel que proposé.

ADOPTÉE

177-23-04-03

AUTORISATION POUR SUIVRE UNE FORMATION / CONSEILLER NUMÉRO 5

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Dany St-Amant, conseiller au siège numéro 5, à participer à la formations suivante :

- Le bénévolat : un travail ? un contrat ? / Conférence web / 100.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-110-00-310).

ADOPTÉE

178-23-04-03

OFFRE DE SERVICES / CALIBREUR DES RAYONS UV À L'USINE DE TRAITEMENT DU LAC BOWKER

ATTENDU l'offre de services de Mabarex, pour la vérification du calibre des rayons UV, à l'usine de traitement d'eau potable du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Mabarex, pour la vérification du calibre des rayons UV, à l'usine de traitement d'eau potable du lac Bowker, pour un montant de 977.50 \$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

179-23-04-03

OFFRE DE SERVICES / STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

ATTENDU l'offre de services de MécaFuzion, en date du 30 mars 2023, pour la réfection des rampes et des aérateurs de l'étang numéro 4, à la station d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de MécaFuzion, en date du 30 mars 2023, pour la réfection des rampes et des aérateurs de l'étang numéro 4, à la station d'épuration des eaux usées (mécanique des procédés), pour un montant de 22 660.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

180-23-04-03

NOMINATION / SIÈGE NUMÉRO 2 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro 594 prévoit la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE le siège numéro 2 doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de madame Christyne Bélanger au siège numéro 2 du comité consultatif d'urbanisme, pour le mandat de 2022-2024, jusqu'en mars 2024.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

Initiales du Maire
99
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

181-23-04-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h08.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière